



Le Maire de SAINT-CYR-EN-VAL

A

Mesdames, Messieurs les élus
Adjointes au maire
Conseillers municipaux délégués
Conseillers municipaux

À Saint-Cyr-en-Val, affichée le **08 MARS 2023**

Dossier suivi par le Secrétariat Général

✉ sg@mairie-saintcyrenval.fr

Tél : 02.38.76.66.29

Objet : Convocation et ordre du jour à la séance du conseil municipal –13 mars 2023

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L.2121-11 du code général des collectivités territoriales, je vous prie de bien vouloir assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra à la salle du conseil municipal en mairie annexe, **le lundi 13 mars 2023 à 18h15.**

En application de l'article L2121-18 du code général des collectivités territoriales, les séances du conseil municipal sont publiques. Le public est donc autorisé à y assister.

ORDRE DU JOUR

Conformément à l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales, vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de la séance :

- 1- Désignation du secrétaire de séance ;
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2023 ;
- 3- Compte-rendu des décisions prises par le Maire (articles L2122-22 et 23 du code général des collectivités territoriales) ;

FINANCES

- 4- Attribution de subventions : Modificatif du tableau des demandes
- 5- Attribution de subventions exceptionnelles
- 6- Approbation et autorisation de signature des conventions avec l'US SAINT CYR et SAINT CYR EN FÊTE

7- Attribution de subventions à des associations extérieures

ADMINISTRATION GENERALE

8- Mutualisation des achats - Ajout de familles d'achat à la convention de groupement de commandes pluriannuelle passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes de la Métropole

PETITE ENFANCE

9- Modification des règlements de fonctionnements des établissements d'accueil de jeunes enfants

RESSOURCES HUMAINES

10- Approbation et autorisation de signature de la convention d'adhésion à la prestation retraite du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret

11- Approbation et autorisation de signature de la convention portant organisation d'un service commun de médecine préventive confié à la ville d'Orléans

12- Inscription de la commune aux travaux d'intérêt général et accueil des stagistes

13- Forfait mobilité durable

14- Forfait télétravail

15- Modification du protocole du temps de travail

16- RIFSEEP

17- Modification du tableau des emplois

QUESTIONS ORALES

En cas d'absence, vous pouvez donner procuration à un autre élu. Celle-ci devra être transmise au secrétariat général avant le début de la séance. Vous trouverez le formulaire de la procuration sur I-delibRE.

Cette convocation comportant l'ordre du jour ainsi que les projets de délibérations sont transmis par voie dématérialisée via i-delibRE. La salle du conseil municipal est équipée de connexion Wi-Fi pour vous permettre de consulter aisément les supports des sujets abordés en séance.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Vincent MICHAUT

